

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1083

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

820 508 885 RCS Bordeaux.

U'RSELF.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1351000.00 EUR.

Adresse : 3, Rue du Commandant Cousteau, 33100 Bordeaux.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF BEAUSOLEIL Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 2 Rue du Bignon 35000 Rennes N° RCS 421 904 137 RCS Rennes, est société bénéficiaire U'RSELF Société par actions simplifiée Au capital de : 1 351 000,00 EUR Siège social 3 Rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux N° RCS 820 508 885 RCS Bordeaux, est société apporteuse Nature de l'apport : le transfert de la branche complète et autonome d'activité « Branche Commerciale » exploité au 3, rue du commandant Cousteau 33100 Bordeaux. L'évaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité dont la transmission à la société Bénéficiaire est prévue : Actif : 1.533.367,31 € Passif : 641.358,28 € Actif net apporté : 892.009,03 € En rémunération de l'Apport, il est procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 111.130,49 € par émission de 72.878 actions nouvelles, entièrement libérées, et attribuées à la société apporteuse U'RSELF pour une valeur nominale de 1,5248 € chacune, avec une prime d'apport de 780.878,54 € La date du projet commun d'apport : 6 novembre 2025 L'apport, qui sera réalisé au 31 décembre 2025, tant sur le plan juridique que sur le plan comptable et fiscal. Les créanciers non obligataires des sociétés participantes, dont la créance est antérieure à la publication du présent avis, pourront former opposition à l'apport dans un délai de trente jours à compter de la présente publication. Tout litige auquel pourraient donner lieu la formation, l'exécution ou l'interprétation du Traité sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Bordeaux. Conformément aux dispositions du Code de commerce, les projets d'apport ont été déposés pour les sociétés «BEAUSOLEIL» au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes le 6 novembre 2025. et «U'RSELF» au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux le 6 novembre 2025..